

LA FEUILLE DU PARC

NATUREL RÉGIONAL
DE LA FORÊT D'ORIENT

Un premier nid de Cigogne noire en Forêt d'Orient !

Figurant parmi les emblèmes du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, la Cigogne noire n'y était jusqu'à présent que de passage, faisant une halte sur les lacs avant de poursuivre sa route vers l'Afrique. Mais cette année, un couple nous a fait la surprise d'y installer son nid : les premières petites Cigognes noires de la Forêt d'Orient sont nées !

Un oiseau rare de retour sur le territoire, formidable nouvelle pour la biodiversité

Facilement reconnaissable à sa couleur et à sa silhouette, la Cigogne noire apprécie les forêts anciennes et proches des zones humides. Autrefois largement installée en France, elle a cessé d'y nidifier à partir du XVIII^e siècle en raison de la chasse (non interdite à l'époque) et du dérangement lié à la surexploitation forestière. Jusqu'à un retour progressif depuis les années 70 ! Elle fait aujourd'hui l'objet d'un plan de sauvegarde à l'échelle nationale. Son retour dans le Parc traduit la bonne santé de l'écosystème forestier !

Une nidification surveillée pendant 4 mois

Sa présence dans le secteur était suspectée depuis quelques temps par l'ONF. Durant un inventaire forestier en mars, un nid est découvert ! Le garde de la Réserve naturelle nationale de la Forêt d'Orient, prévenu, constate le



Les cigogneaux dans leur nid - ©Fabrice Croset

lendemain que celui-ci est en cours de construction. Afin de limiter le dérangement au maximum, les activités sylvicoles sont stoppées dans un rayon de 300m autour du nid, et les personnes informées ne s'approchent plus de la zone pendant plusieurs semaines.

Fin avril, la couvaison est bien en cours ! Mais il faudra attendre fin mai pour découvrir les petites têtes blanches de deux cigogneaux qui pointent au-dessus du nid... suivies par deux autres début juin ! Ravitaillés à intervalles réguliers par leurs parents, les cigogneaux vont

mettre un mois pour atteindre leur taille adulte, et quelques semaines de plus avant de savoir voler. Fin juillet, les 4 jeunes et leurs parents avaient quitté le nid, en route pour leur migration vers l'Afrique.

Nous leur souhaitons bon vol et espérons observer leur retour au printemps prochain !

Contact

Maison du Parc, 4, D43, 10220 Piney / www.pnr-foret-orient.fr
03.25.43.38.88 / contact@pnr-foret-orient.fr

Suivez-nous sur les réseaux !





Visite des rapporteurs de l'autorité environnementale, le 8 juillet 2025 - ©PnrFO

Pour le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, la fin de la saison estivale aura été placée sous le signe de la continuité dans le processus de révision de la Charte. En effet, suite à la visite de l'autorité environnementale, nos équipes, les élus, ont pris le soin de répondre point par point aux recommandations de l'autorité. Leurs conclusions sont bienveillantes et ils ont

qualifié notre travail de « bon projet pour le territoire ». Forts de ces conclusions, nous avons engagé la suite de la démarche : l'enquête publique.

Durant l'été, sous la houlette de la Région Grand Est, les commissaires enquêteurs ont été nommés pour conduire cet exercice qui se déroulera du 20 octobre 2025 au 22 novembre 2025. Les communes de Piney, Vendevre-sur-Barse, Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse et Rives Dervoises (Puellemontier) accueilleront les permanences publiques. A noter qu'un registre numérique sera à disposition de tous les citoyens pour recueillir les éventuelles remarques. Cette étape importante nous conduira ensuite vers un temps administratif d'échanges et de validations des autorités de tutelle du PNRFO. Viendra alors le temps des délibérations des communes que nous prévoyons vers septembre 2026.



Jésus CERVANTES, Président du PNRFO

Renouvellement de la Charte



▲ Dessin des patrimoines du PNRFO, par l'illustratrice Mona Leu-Leu

Enquête publique

Donnez votre avis sur le nouveau projet de territoire !

La procédure de renouvellement du label « Parc naturel régional » prévoit une phase d'enquête publique pour permettre à toutes et tous de s'informer et de s'exprimer sur le nouveau projet de Charte. Cette étape constitue l'ultime phase de consultation avant le vote des collectivités locales.

Pour rappel, la Charte est un contrat collectif. Les 29 mesures résultent de moments d'échanges, de débat et de partage regroupant les élus, les habitants, les acteurs économiques et associatifs, des scientifiques... Elles proposent de répondre aux nouveaux défis et de préserver nos patrimoines en repensant notre vision collective du territoire. C'est grâce à ce document et à ses intentions que le territoire pourra être labellisé « Parc naturel régional » pour 15 années supplémentaires !

La Charte complète et son document de synthèse sont accessibles depuis la page d'accueil de notre site internet ou sur le registre en ligne à l'adresse suivante : <https://participation.proxiterritoires.fr/charte-pnr-foret-orient>.

Nous vous invitons à donner votre avis du 20 octobre au 22 novembre 2025, en ligne ou dans les mairies où 15 permanences seront assurées. Votre avis compte !

Soyons nombreux à montrer que nous voulons préserver la qualité de notre cadre de vie, et affirmons notre volonté de valoriser notre patrimoine naturel, culturel et humain !

Lieux et dates des permanences :

Piney (Mairie)	Lusigny-sur-Barse (Maison Émile Simonnet)	Rives Dervoises (Mairie de Puellemontier)	Brienne-le-Château (Mairie)	Vendevre-sur-Barse (Mairie)
Lundi 20 octobre : 9h-12h	Lundi 20 octobre : 9h-12h	Jeudi 23 octobre : 9h-12h	Lundi 20 octobre : 9h-12h	Lundi 20 octobre : 14h-17h
Jeudi 30 octobre : 14h-17h	Vendredi 7 novembre : 14h-17h	Mercredi 12 novembre : 14h-17h	Mardi 28 octobre : 14h-17h	Samedi 8 novembre : 9h-12h
Samedi 15 novembre : 9h-12h	Samedi 22 novembre : 9h-12h	Mardi 18 novembre : 14h-17h	Samedi 22 novembre : 9h-12h	Vendredi 21 novembre : 14h-17h

Le 20 septembre 2025, la Fondation du Patrimoine et le Parc ont signé deux conventions de partenariat pour marquer leur engagement dans la sauvegarde du patrimoine bâti et du patrimoine naturel. Cette dernière vise notamment à préserver la forêt, élément central des paysages du territoire et de sa biodiversité. Comment ? Grâce au développement d'îlots en libre évolution sur le territoire !

Les îlots en libre évolution, c'est quoi ?

Ils consistent à arrêter toute intervention sylvicole sur une parcelle pendant 70 ans, afin de préserver la diversité génétique du massif, d'y favoriser la biodiversité et de conserver une bonne fertilité des sols. Ce retour de naturalité favorise la résilience de l'ensemble du massif face aux aléas climatiques ! Les usages en sont limités pendant cette période, mais la chasse y reste possible.

Comment aider à leur développement ?

Deux options s'offrent à vous :

- faire un don sur la plateforme de la Fondation du patrimoine et devenir un des mécènes de ce patrimoine menacé.
- si vous êtes propriétaire forestier, vous avez la possibilité d'y consacrer une parcelle. Quelques pré-requis (taille, emplacement, document de gestion...) sont nécessaires et consultables sur notre site internet. En contrepartie de cet engagement, un soutien financier allant de 5 000 à 7 000€/ha est proposé, avec une démarche entièrement gratuite et un accompagnement par le PnrFO pour le montage du dossier. Parlez-en autour de vous !

► Si vous souhaitez candidater pour une de vos parcelles, contactez Mathéo SCHMIDT, chargé de mission Forêt au PnrFO : matheo.schmidt@pnr-foret-orient.fr / 03.25.40.04.18 / 06.99.43.20.04.



▲ Pic épeiche sur du vieux bois, ©Fabrice Croset



► Si vous souhaitez faire un don à la Fondation du patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/preservation-dilots-en-libre-evolution-de-la-foret-du-pnrfo/100188> (lien accessible sur le site du PnrFO).

Renouvellement de la Charte

Changement de nom du Parc

Ça en est où ?

Lancé en avril dernier et clos le 15 juin, le sondage concernant vos propositions pour le nouveau nom du Parc a reçu 871 votes, soit sur le formulaire en ligne, soit sur le stand du Parc durant plusieurs vide-greniers du territoire. Le nom actuel est arrivé en tête des votes (58% des réponses aux vide-greniers et 69% des réponses du sondage en ligne).

Cette réflexion fait partie de la procédure de renouvellement de la Charte : le nom du Parc naturel régional doit correspondre aux caractéristiques du futur territoire et être représentatif de ses habitants.

Lors du Comité syndical du 19 juin dernier, les élus ont pris connaissance du résultat des votes et ont pu constater que

les habitants se sont grandement mobilisés, démontrant leur sentiment d'appartenance au Parc.

Cependant, la procédure de révision n'est pas terminée. Les 87 communes du projet de territoire devront en effet se prononcer sur leur adhésion à la fin de l'année 2026. Les représentants des communes adhérentes seront les nouveaux décisionnaires, aux côtés des autres membres du futur Comité syndical : Communautés de Communes et d'Agglomération, Départements et Région Grand Est.

Il a donc été acté que, jusqu'à la fin de la procédure, le nom ne sera pas modifié. Il appartiendra ensuite au nouveau Comité syndical de statuer sur la question.

Fréquence des mots issus des propositions libres du sondage :



Paysage



Un nouveau guide pour vous aider à composer vos massifs et à choisir vos vivaces

Comment fleurir son jardin et les abords de sa maison de manière pérenne ? Comment assurer le renouvellement ou l'augmentation du fleurissement de sa commune de manière économique, avec des plantes locales ? Pour répondre à ces questions, le Parc vous propose un nouveau guide gratuit sur les plantes vivaces et la conception des massifs !



Dessins du guide des essences végétales - Massifs et vivaces - ©Coline Caillier

Dans ce dépliant, vous trouverez la présentation de 64 espèces de plantes vivaces naturellement présentes ou adaptées à notre territoire. Elles ont été sélectionnées en partenariat avec les pépinières locales labellisées « Artisans du végétal », ce qui vous permet de les retrouver près de chez vous. Vous trouverez aussi des conseils dans la conception de vos massifs pour obtenir un ensemble dynamique et fleuri toute l'année !

Il vient en complément du guide concernant les arbres et arbustes, diffusé depuis quelques années maintenant. Ces deux dépliants sont disponibles gratuitement à la Maison du Parc ou sur le site internet du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

En plus de ces guides, le paysagiste du Parc naturel régional peut vous accompagner gratuitement dans vos aménagements et compositions végétales : n'hésitez pas à le contacter !



▶ Antoine ROLAND, chargé de mission Paysage et urbanisme du PnrFO :
antoine.roland@pnr-foret-orient.fr
03.25.43.38.88 / 06.99.26.66.96.



▶ Pour télécharger les dépliants en format numérique : <https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/guide-des-essences/>

Développement économique

L'Europe m'aide à financer mon projet !

LEADER est un programme européen pour soutenir le développement de territoires ruraux organisés en GAL (Groupe d'Action Locale). Le Parc porte actuellement le GAL du Triangle d'Orient, qui recouvre la quasi-totalité de son territoire, sur la période 2023-2027.

Cette aide LEADER peut atteindre 50 000 € pour un projet ! Le vôtre peut être éligible si son objectif s'inscrit dans au moins une des thématiques suivantes :

- **développement d'une économie locale durable** (valorisation des savoir-faire et ressources du territoire, sauvegarde du patrimoine bâti...)
- **promotion et valorisation des patrimoines naturel et bâti du territoire** (diversification de l'offre culturelle, valorisation des produits locaux, écotourisme...)
- **amélioration de l'offre de services et du lien entre habitants** (nouveaux services à destination des personnes isolées, âgées ou précaires, redynamisation des villages...)

Le projet ne doit pas avoir débuté.

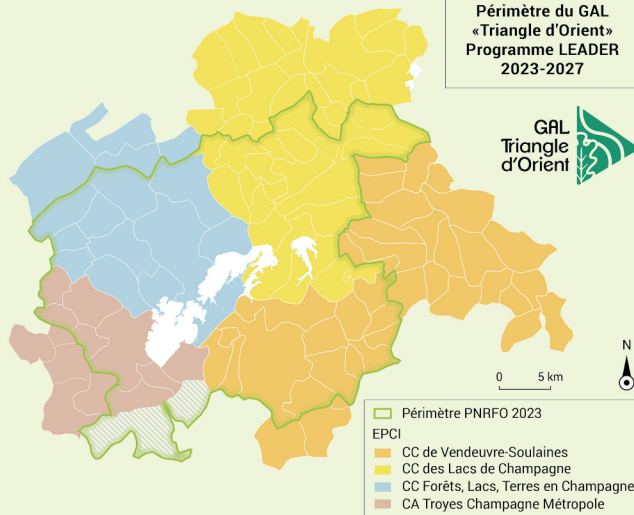
Vous êtes une association, une entreprise, un agriculteur ou un établissement public et vous avez un projet qui se déroulera sur le territoire du GAL ? Prenez contact avec l'équipe technique pour vous accompagner !

▶ Marion ZVUNKA, Animatrice LEADER :
marion.zvunka@pnr-foret-orient.fr
03.25.43.81.96 / 06.99.26.86.71

▶ Elodie BIER, Gestionnaire LEADER :
elodie.bier@pnr-foret-orient.fr
03.25.43.38.84 / 06.99.26.91.69

▶ Retrouvez également toutes les informations sur le site internet du programme : leadertriangledori.wixsite.com/galtriangledorient

Périmètre du GAL «Triangle d'Orient» Programme LEADER 2023-2027



Territoire d'exception, terre de projets !

Vous vous interrogez sur les dernières actions menées par le Parc ? Rendez-vous sur « Terre de projets », un outil qui vous permet de visualiser tous les projets et actions du PnrFO et de ses partenaires sur l'ensemble des communes du territoire !

▶ terre-de-projets.pnr-foret-orient.fr

